



Procédure licenciement légale ?

Par **Vrginie32**, le **11/01/2012** à **13:39**

Bonjour,
Ce courrier pour savoir si ma procédure de licenciement est légale ou pas, et si j'ai des recours?
En effet je suis salarié depuis Septembre 2010 dans une entreprise, et il se trouve que le jeudi 6 Janvier 2012 au matin alors que j'étais sur le terrain en activités, je me suis retrouvé sans tél professionnel, sans carte de gasoil et sans boîte mail professionnel, qui sont mes outils de travail depuis le début, car mes employeurs m'ont tout coupés, sans aucun avertissements quelconques au préalable ! Et ce n'est que le soir en rentrant que j'ai pu constater la réception de leur recommandé, qui était une convocation en vue d'un licenciement à mon égard. Il n'y a aucun motif sur cette lettre, car il est noté qu'il m'exposeront leur motifs une fois présente au siège.
Ma question est de savoir si c'est légal d'enlever tout les avantages d'un salarié alors qu'il n'est pas encore officiellement licencié, et lorsqu'il doit faire plus de 630km avec 45 eur de péage pour se rendre à sa convocation ??
Et si non, quels sont mes recours ? J'ai déjà envoyé un recommandé au siège hier matin, leur signalant mon mécontentement et en leur demandant de me réactiver ma carte GR afin que je puisse m'y rendre, mais je ne sais pas quels sont mes droits si jamais ils ne le font pas !
Je tiens à préciser que cette entreprise connaît des difficultés et que nous sommes 3 personnes qui ont reçu le même courrier le même jour, et que je n'avais jamais eut d'avertissements avant, alors que mes collègues oui.
Je suis convoquée le 16 Janvier 2012 à 11h, je ne sais pas si ce sera assez court pour faire une démarche si besoin. Je n'ai prévue personne pour m'accompagner, car je ne sais pas qui choisir, et surtout qui sera la bonne personne.
Merci de me renseigner svp

Par **pat76**, le **11/01/2012** à **13:47**

Bonjourrrrr
Dans la lettre de convocation à l'entretien préalable il est fait mention d'une

éventuelle sanction disciplinaire?rnrnIl a été précisé que vous pouviez vous faire assister par un conseiller lors de l'entretien préalable.rnrnSi vous aviez des avantages en nature, l'employeur ne pouvait en aucun cas vous en priver avant la fin de votre contrat.rnrnVous serez en droit de réclamer des dommages et intérêts devant le Conseil des Prud'hommes pour le préjudice subi.rnrnJuste un conseil, avertissez l'inspection du travail de la situation, car je pense que si la société a des difficultés économiques, l'employeur va essayer de vous licencier pour faute alors qu'il devrait le faire pour licenciement économique après avoir cherché à vous reclasser.rnrnVos deux collègues sont dans le même cas, donc il y a anguille sous roche.rnrnC'est pourquoi il est préférable d'avertir l'inspection du travail.rnrnVous avez des représentants du personnel dans l'entreprise?

Par **Vrginie32**, le **11/01/2012 à 14:03**

Merci d'être si rapide.rnDans ma convocation, il est juste stipulé qu'ils envisagent 1 licenciement à mon égard, et que j'ai le droit de me faire assister par une personne de mon choix appartenant à l'entreprise bien sûr, et ils me notent à la fin qu'ils me dispensent d'activités en attendant le déroulement de la procédure, ce qui fait que depuis le 7, je ne travaille pas.rnDe toute façon je n'ai plus de téléphone pro, plus de carte de gasoil, et plus de boîte mail professionnelle, ceux-ci étaient mes avantages en tant qu'employé, il me reste juste mon véhicule de fonction.rnNotre entreprise va mal, tous les employés en sont conscients, il y a plusieurs licenciements depuis Juillet 2011, et cela n'arrête pas, et cela fait depuis auot qu'on entend, par des ouïe dire (donc rien de concrets) que nos postes vont être enlevés, pour faire + d'économies.rnJe suis surtout en colère car c'est irrespectueux, et très vexatoire de se retrouver loin de chez soi, sans carte GR, car c'est qud j'ai voulu mettre du gasoil que là, je me suis retrouvé sans aucun moyen de paiement, et lorsque j'ai voulu joindre mon mari qui travaillait aussi chez eux et qui vient d'être tout juste licencié lui aussi, je n'ai pas pu non plus l'appeler pour m'aider.rnPour les représentants, je ne sais pas, et j'ai peur qu'ils soit de mèches avec le siège, car nous nous sommes une équipe sur le terrain, loin du siège

Par **pat76**, le **11/01/2012 à 14:11**

RebonjourrnrnJe répète mon conseil, avisez l'inspection du travail au plus vite de la situation.rnrnVous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?

Par **Vrginie32**, le **11/01/2012 à 14:20**

Merci pour votre aide, je vais me rendre à l'inspection du travail de mon département, dès demain.rnEt pour les délégués, je pense que oui, je vais me renseigner auprès d'une collègue qui est toujours dans l'entreprise, car moi je n'ai plus accès à la liste du personnel.rnMerci pour vos conseils!rnJe vous raconterais pour vous informer de la suite ou, si j'ai d'autres questions.rnCordialement